

Le conseil municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence du maire, Mr HOZÉ Michel, à l'unanimité :

## 1 – SERVICES

### ECOLE MATERNELLE : RECONDUCTION ACTIVITE JEUX DE SOCIETE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ accepte de verser, pour l'année scolaire 2020-2021, une subvention de 266.40 € à la coopérative de l'école maternelle pour le financement de la reconduction du projet « jeux de société », somme qui sera inscrite au budget primitif 2021
- ↳ donne pouvoir au maire d'ordonnancer les dépenses correspondantes.

### PAYFIP – SERVICE DE PAIEMENT DEMATERIALISE

Considérant l'obligation de toutes les collectivités de proposer une offre de paiement dématérialisé pour le règlement des factures à l'horizon 2022 ;

Considérant que cette offre de paiement dématérialisé implique une adhésion au dispositif PAYFIP, service de paiement en ligne par carte bancaire ou par prélèvement et la signature d'une convention d'adhésion avec la DGFIP ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ↳ d'adhérer au dispositif PAYFIP
- ↳ d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires pour ce faire.

### ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU PROGRAMME FUS@E

Le Maire expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

Aussi, afin de permettre à nos écoles de bénéficier de ce programme, il est proposé à la commune d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- ↳ d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique,
- ↳ d'autoriser le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

## 2 – INTERCOMMUNALITE

### PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL – COMITE DE PILOTAGE

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Rives de Moselle, un Comité de Pilotage va être désigné pour assurer le suivi de la démarche PCAET.

Il sera composé, pour chaque commune, d'un élu communautaire ou municipal et d'un représentant de la société civile dans une logique de participation citoyenne.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, propose :

- ↳ de nommer Madame CAHU Catherine, conseillère municipale ;
- ↳ de procéder à un recueil de candidature au sein de la commune pour le poste de représentant de la société civile.

## 3 – REGLEMENTATION / ADMINISTRATION

### ENQUETE PUBLIQUE – INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Après avoir pris connaissance du dossier soumis à enquête publique du 02 NOVEMBRE au 04 décembre 2020 portant sur la demande d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la société SABLIERES DIER pour l'exploitation d'une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires à AY SUR MOSELLE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ↳ N'émet aucune observation sur le projet présenté.

**REUNION DE L'ASSEMBLEE A DISTANCE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ↳ De permettre aux membres du conseil municipal qui le souhaitent de pouvoir participer aux réunions à distance pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.
- ↳ Que la technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de la vidéoconférence. Les modalités techniques de participation aux réunions seront précisées dans les convocations aux séances.
- ↳ L'identification des participants se fera par appel nominatif. Le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public organisé par appel nominal.
- ↳ Afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public au lieu habituel de tenue des réunions sur grand écran.